

IV – Pièces à joindre à la demande

I-Pour toutes les demandes :

1- Si le(s) demandeur(s) est une personne physique : Copie de l'acte de naissance du ou des demandeurs

Si le(s) demandeur(s) est une personne morale :

Extrait du registre des commerces et des sociétés (extrait K bis)

Copie d'une pièce d'identité du représentant agissant au nom de la personne morale.

2- Copie de l'acte de naissance de l'autorité coutumière ayant adressée la demande (**seule la personne intéressée peut l'obtenir**).

II-Selon la nature de l'acte coutumier, compléter la demande des pièces suivantes :

Reconnaissance	- Copie de l'acte de naissance de l'intéressé - Copie de l'acte de naissance de la mère de l'intéressé - Copie de l'acte de naissance des personnes concernées par le palabre coutumier (chefs de clan, oncle maternel.....)
Adoption	- Copie de l'acte de naissance de l'intéressé - Copie de l'acte de naissance du ou des parents de l'adopté - Copie de l'acte de naissance du ou des adoptants. - Copie de l'acte de naissance des personnes concernées par le palabre coutumier (chefs de clan, oncle maternel.....)
Annulation d'adoption	- Copie de l'acte d'adoption - Copie de l'acte de naissance du ou des parents adoptifs et du ou des parents naturels.
Mariage	- Copie de l'acte de naissance des futurs époux. - Copie des actes de naissance des enfants nés ou conjointement adoptés avant le mariage - Copie des actes de naissance des personnes concernées par le palabre coutumier (chefs de clan
Dissolution de mariage	- Copie de l'acte coutumier de mariage ou de l'acte civil de mariage. - Copie du livret de famille ou en cas de perte copie des actes de naissance des époux ainsi que de leurs enfants (légitimes, naturels et adoptés)
Changement de nom/prénom	- Copie des actes de naissance des personnes concernées par le palabre coutumier (chefs de clan....).
Prise en charge/Tutelle de	- Copie des actes de naissance des personnes concernées par le palabre coutumier (chefs de clan....).
Changement de statut civil	- Copie des actes de naissance des personnes concernées par le palabre coutumier (chefs de clan....).
Pour toutes les demandes relatives au foncier	- Description sommaire ou détaillée de l'emprise foncière concernée par l'acte coutumier. - Copie des actes de naissance des personnes concernées par le palabre coutumier (chefs, représentants des clans limitrophes....).

Aire coutumière de :

.....

N° : D... -...../...../.....

Officier public coutumier :

.....

Nombre de pièces :.....

(Cadre réservé à l'autorité coutumière)

DEMANDE D'ETABLISSEMENT D'UN ACTE COUTUMIER

Transmise par :.....

En qualité de :.....

Datée du :.....

Signature:

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Les demandes d'établissement d'actes coutumiers doivent être remplies, signées par le(s) demandeur(s) et accompagnées des pièces justificatives. Elles sont adressées soit au chef de clan, soit au chef de tribu, soit au grand chef ou à défaut, au président du conseil des chefs de clan. Ces autorités coutumières doivent obligatoirement figurer au répertoire de leur conseil coutumier respectif.

L'autorité coutumière saisie de cette demande est chargée de la transmettre à l'officier public coutumier affecté à l'aire coutumière concernée.

Les demandes illisibles ou incomplètes ne seront pas instruites.

cadre /1/ Date de réception :

réservé à /2/ Observations :

l'O.P.C